N°Feuillet

20260225-2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le 25 février 2026 à 18h30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 février 2026, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Président du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration *1 siège vacant :* *représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département*	16	Date de la convocation : 18 février 2026
Nombre de présents	13	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 04 mars 2026
Suffrages exprimés	14	

ETAIENT PRESENTS :
M. Julien DUBOIS, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :
M. Julien RELAUX, M. Didier ZARZUELO, Mme Maria OREA

POUVOIRS :
M. Julien RELAUX à Mme Marylène HENAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Convention de partenariat avec l'association Lire sur la Vague dans le cadre du projet intergénérationnel « Dans mon jardin »

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-4 et suivants,
Vu le projet de convention de partenariat avec l'association « Lire sur la Vague », présenté en pièce jointe.

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dax contribue au développement du livre et de la lecture publique auprès des enfants accueillis dans les trois crèches communales et à la Maison de l'Enfance, et des résidents des EHPAD municipaux,
Considérant que l'Association Lire sur la vague met en œuvre des actions de prévention de l'illettrisme à l'échelle régionale en permettant au public de rencontrer des auteurs jeunesses et en leur remettant des livres, dans le cadre notamment du dispositif *Lire pour vivre libre(s)*, initié depuis 2018,
Considérant que l'Association Lire sur la vague a ainsi proposé un partenariat au CCAS de

Dax au travers du dispositif « Dans notre jardin, projet intergénérationnel », visant à créer des rendez-vous entre les publics autour de la littérature jeunesse et du jardin, qui est une thématique porteuse,
Considérant l'intérêt pour le CCAS d'associer ses EHPAD à ce projet, pour favoriser la rencontre entre les publics, donner envie de lire à tous les âges, favoriser la rencontre avec un auteur jeunesse, valoriser les productions de toutes et tous,
Considérant qu'il convient de conclure une convention entre le CCAS et l'association afin de formaliser ce partenariat.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS JULIEN, PRESIDENT DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 14 VOIX POUR,

Article 1 : **approuve** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le CCAS de Dax et l'Association Lire sur la vague, telle qu'annexée, et notamment le versement par le CCAS à l'Association d'une subvention de 310,47 € correspondant à une participation au financement de l'opération menée au sein des EHPAD de Dax.

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

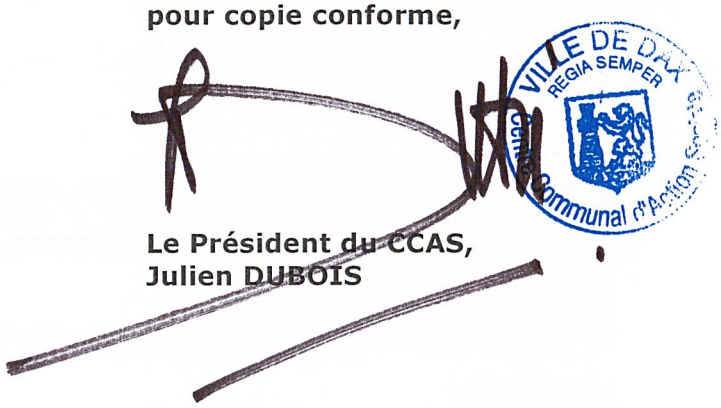

Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20260225-20260225-2-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026